

AVIS PUBLIC (Entrée en vigueur)

RÈGLEMENT NUMÉRO 626

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **3 mai 2021**, le Conseil municipal a adopté le **RÉGLEMENT NUMÉRO 626** modifiant le règlement numéro 33 concernant la délivrance de constats d'infraction et l'application de la réglementation municipale.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Saint-Hyacinthe, le 12 mai 2021

Me Isabelle Leroux, II.m. greffière adjointe